



Conseil municipal du 13 mars 2023

**Délibération n° 22-23**

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame LEONARA Michela, 3 rue des Rossignols, Mornant

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 069-216901413-20230313-D22\_23-DE



*Date de convocation : 03/03/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Christian CECILLON*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 26

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu en Jarrest.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes, et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Depuis le 11 septembre 2018, la Convention d'OPAH-RU signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Mornant. L'association SOLIHA est chargée du suivi-animation du dispositif.

Elle détermine l'éligibilité des dossiers et le montant des travaux subventionnables par l'ANAH.

La commune de Mornant attribue une aide de 20% du montant des travaux subventionnables plafonné à 20 000 € HT.

La COPAMO attribue une aide de 20% du montant des travaux plafonné à 20 000 € HT.

## II. LA PROPOSITION

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de à MME LEONARA Michela, pour des travaux de rénovation énergétique montant subventionnable de 10 751.99 € HT (montant défini par l'ANAH) sur un montant total de 10 751.99 € HT

Les travaux réalisés sont les suivants : emplacement chaudière et installation VMC.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune dans le cadre de l'aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- 4 763 € de l'ANAH ;
- 1 378 € de la commune de Mornant ;
- 1 250 € de la COPAMO (OPAH) ;
- 1 333€ du dispositif ECOPAMO (aide à la transition écologique)
- 500€ du département.

Soit un total d'aides publiques de 9 224€.

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au Budget 2023, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Gaël DOUARD,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 378 € € à Madame LEONARA Michela, dans le cadre de travaux de rénovation énergétique pour le 3 rue des Rossignols à Mornant ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER